

(N° 51.)

Sénat de Belgique.

**Projet de loi contenant le Budget des Travaux
Publics, pour l'exercice de 1841.**

Léopold, *Roi des Belges,*

A tous présens et à venir, Salut:

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Article Premier.

Le Budget du Département des Travaux Publics pour l'exercice de 1841, est fixé à la somme de onze millions cinq cent vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-quatre francs quarante-six centimes (11,522,284 fr. 46 c.), conformément au tableau annexé à la présente loi.

Art. 2.

La présente loi sera obligatoire le jour de sa promulgation.

Mandons et ordonnons, etc.

Bruxelles, le 2 mars 1841.

*Le Président de la Chambre des
Représentants,
(Signé) FALLON, ISIDORE.*

*Les Secrétaires,
(Signé) SCHEYVEN.
D. J. LEJEUNE.*

**Tableau du Budget du Ministère des Travaux publics , pour
l'exercice 1841.**

CHAPITRE PREMIER.

Administration centrale.

Art. 1. Traitement du Ministre.	21,000	»	
— 2. Id. des fonctionnaires, employés et gens de service.	116,850	»	} 236,850 »
— 3. Loyer de l'hôtel du Ministre.	12,000	»	
— 4. Ameublement de l'hôtel du Ministre.	60,000	»	
— 5. Fournitures de bureau, impressions, achats et répa- rations de meubles, chauffage, éclairage, me- nues dépenses	24,000	»	
— 6. Frais de route et de séjour du Ministre, des fonc- tionnaires et employés de l'administration cen- trale.	6,000	»	

CHAPITRE II.

PONTS ET CHAUSSÉES. — CANAUX, RIVIÈRES, POLDERS. — PORTS ET CÔTES. — BATIMENTS CIVILS. —
PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Ponts et chaussées.

Art. 1. Entretien et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, ponts à bascule, études de projets.	2,600,000	»	} 2,650,000 »
— 2. Plantations.	50,000	»	

Canaux, rivières, polders.

— 3. { Service des canaux de Gand au Sas-de-Gand, de Maestricht à Bois-le-Duc, de Pomme- rœul à Antoing et de la Sambre.	401,904	03	} 4,771,559 46
— 3. { Solde de la créance de l'entrepreneur Del- brouck, du chef des travaux autorisés en 1839 pour rétablir la navigation sur le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.			
— 4. Canal de Bruxelles à Charleroy, repris par l'État en vertu de la loi du 1 ^{er} juin 1839.	135,036	»	
— 5. Service de l'Escaut.	184,740	»	
— 6. Id. de la Lys.	139,295	»	
— 7. Id. de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.	229,880	»	
— 8. Id. de la Meuse dans le Limbourg.	60,000	»	
— 9. Id. de la Dendre, repris par l'État en vertu de la loi du 18 février 1840.	17,431	»	
— 10. Service du Ruppel, de la Dyle et du Démer.	5,900	»	
— 11. Travaux d'amélioration aux voies navigables de second ordre. — Frais d'études.	100,000	»	
— 12. Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée de la Senne.	40,000	»	
— 13. Confection et entretien des bacs et bateaux de passage.	30,685	87	
— 14. Service des polders.	36,055	48	

Ports et côtes.

Art. 15. Ports d'Ostende et de Nieupoort, côtes de Blanken- berghe.	214,632	08
— 16. Phares et fanaux.	2,000	»

Bâtiments civils.

Art. 17. Entretien et réparation des hôtels, édifices et monuments de l'État.	30,000	»
— 18. Constructions nouvelles et travaux d'amélioration.	43,000	»

Personnel des ponts et chaussées.

— 19. Traitement des ingénieurs et conducteurs.—Frais de bureau et de déplacement, etc.	451,000	»
---	---------	---

CHAPITRE III.

CHEMIN DE FER. — POSTES.

Chemin de fer.

Art. 1. Entretien du railway, des stations et de leurs dépendances.	750,000	»
— 2. Dépenses de locomotion.	2,200,000	»
— 3. Id. de perception.	690,000	»

Postes.

— 4. Traitements.	355,210	»
---------------------------	---------	---

Matériel.

— 5. Frais de tournée des Directeurs, frais de régie des Directeurs et Percepteurs, indemnités de logement, imprimés, registres et timbres.	82,790	»
— 6. Transport des dépêches.	300,546	»
— 7. Service rural.	300,000	»
— 8. Papiers pour l'administration centrale des postes et le service des provinces.	7,000	»

4,685,546 »

CHAPITRE IV.

Mines.

Art. 1. Conseil des mines.	45,600	»
— 2. Traitement des ingénieurs et conducteurs, frais de bureaux et de déplacement et dépenses éventuelles par suite des promotions ou d'admission dans le corps.	143,500	»
— 3. Subsidés aux caisses de prévoyance, secours et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement.	45,000	»
— 4. Impressions, achats de livres et d'instruments, encouragements et subventions pour la publication de plans et de mémoires, essais et expériences.	10,000	»

244,100 »

CHAPITRE V.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Art. 1. Universités de l'État.	606,800	»
— 2. Frais des jurys d'examen pour les grades académiques.	79,100	»
— 3. Frais d'inspection des athénées et collèges.	7,300	»
— 4. Subsidés annuels aux établissements d'enseignements moyen et industriel. Ecole de Gand.	138,000	»
— 5. Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges.	5,000	»
— 6. Enseignement primaire.	310,000	»
— 7. Lettres et sciences.	169,000	»
— 8. Beaux-Arts.	179,029	»
— 9. Monument de la place des Martyrs.	25,000	»
— 10. Subsidés aux villes et communes dont les ressources sont insuffisantes pour la conservation des monuments.	30,000	»

1,549,229 »

(4)

CHAPITRE VI.

Secours.

Art. uniq. Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension.	»	»	5,000	»
--	---	---	-------	---

CHAPITRE VII.

Dépenses imprévues.

Art. uniq. Dépenses imprévues.	»	»	30,000	»
--	---	---	--------	---

Fr. 11,522,284 46